



SuisseEnergie
pour les communes

**Programme
de soutien**

Guide pour les porteurs de projet

Villes et communes innovantes



1^{er} mai 2021

Objectif de ce document

Ce document constitue une aide pour soumettre une demande de soutien financier à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour les projets des villes et des communes. Les explications suivantes vous aideront à soumettre correctement une demande de qualité.

Vous trouverez dans [l'aide-mémoire](#) les conditions-cadres formelles relatives au dépôt de la demande et aux soutiens financiers de projets. Veuillez utiliser notre [formulaire de demande électronique](#) pour déposer votre demande. S'il vous reste des questions en suspens, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

Sommaire

1	Compléter les documents de la demande	3
1.1	Renseignements sur les personnes et l'organisation	3
1.2	Indications sur le projet	4
1.3	Annexes & justificatifs	12
2	Soumission d'une demande de subvention	14
3	Contact	16

1 Compléter les documents de la demande

1.1 Renseignements sur les personnes et l'organisation

Dans le premier paragraphe de la demande, vous devez renseigner vos coordonnées ainsi que les informations principales sur votre ville ou commune. Il faut en particulier démontrer le respect des exigences institutionnelles demandées à la ville ou la commune, conformément à l'aide-mémoire.

Ville ou commune

SOUMISSION DU PROJET Villes et communes	
Numéro de la requête	2021-113
VILLE OU COMMUNE	
Nom de la ville ou de la commune:	<input type="text"/>
Canton:	<input type="text"/>

Nom de la ville ou commune: nom de la ville ou commune déposant la demande.
Canton: canton où se situe la ville ou commune requérante.

Responsable de projet dans la commune

DIRECTION DU PROJET AU SEIN DE LA COMMUNE	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Fonction:	<input type="text"/>
Adresse (rue, code postal, lieu):	<input type="text"/>
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>
Adresse e-mail:	<input type="text"/>
Site web:	<input type="text"/>

Veuillez indiquer ici le nom de la personne responsable (direction de projet) pour les projets déposés. Veuillez vous assurer que cette personne reçoive également les documents contractuels et qu'elle soit employée directement par la ville ou la commune. Par ailleurs, l'adresse du responsable de projet doit être celle de l'administration de la ville ou de la commune (pas d'adresse privée). Le responsable de projet mentionné doit disposer d'une connaissance approfondie du projet.

Exigences minimales pour la ville ou la commune

EXIGENCE MINIMALE POUR LA VILLE OU LA COMMUNE	
Poste compétent pour les questions énergétiques et environnementales	<input type="text"/>

Veillez indiquer ici le nom et la fonction de la personne responsable des questions énergétiques et environnementales de votre ville ou commune et possédant les habilitations requises. Ce poste doit être clairement défini et intégré à l'administration.

Les autres exigences institutionnelles minimales requises pour les villes et les communes doivent être justifiées dans l'annexe B. Plus d'informations à la page 13.

1.2 Indications sur le projet

Vous devez décrire votre/vos projet(s) dans le deuxième paragraphe de la demande. Les exigences concernant les projets mentionnés dans l'aide-mémoire doivent notamment être démontrées.

Un à deux projets par ville et commune seront soutenus. Si vous déposez deux projets, vous devez remplir individuellement le masque suivant pour chaque projet (deux fois au total).

Titre et description du projet

PROJET 1	
Titre du projet: ?	<input type="text"/>
Description du projet: ?	<input type="text"/>
Mesures du projet (output):	<input type="text"/>

Décrivez ici le projet prévu. Veillez à expliquer le projet de manière aussi complète que nécessaire, mais aussi brève que possible.

Ce faisant, essayez de répondre aux questions suivantes:

- À quelle nécessité d'agir répond le projet?
- Quelle est l'approche de votre projet (résumé)?
- Comment l'objectif sera-t-il atteint (procédure / étapes du projet)?
- Quelles sont les opportunités du projet ou votre intention pour la mise en œuvre?

Portez une attention particulière aux points suivants dans vos explications:

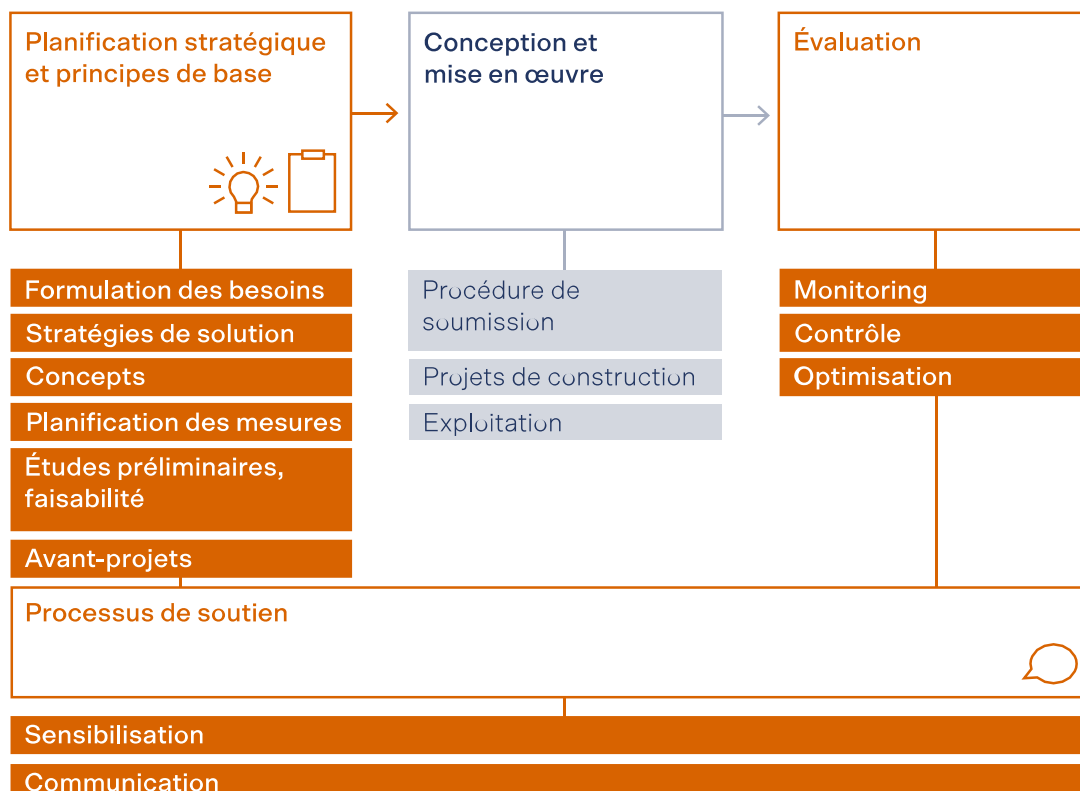
- Démontrer comment votre projet s'intègre dans les champs d'action prioritaires de SuisseEnergie (Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables, Mobilité, Installations et processus dans le secteur de l'industrie et des services).
- Décrivez les différentes phases du projet.
- Le projet ne doit présenter aucun chevauchement avec les projets ne donnant pas droit à une subvention.

Mesures du projet (output)

Décrivez ici les 3-8 actions clés prévues dans le cadre du projet. Montrez-nous comment vous envisagez d'atteindre l'effet souhaité et quelles activités vous prévoyez dans le cadre du projet. Essayez d'utiliser des formules simples et brèves.

Phases de projet pouvant donner droit à une subvention

Peuvent donner droit à une subvention l'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires et d'études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les services de monitoring. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi donner droit à une subvention. Les phases de projet pouvant donner droit à une subvention sont marquées en orange ci-après; en bleu, celles qui ne donnent pas droit à une subvention.



Exemples de projets pouvant donner droit à une subvention (liste non exhaustive):

- Analyses de l'état énergétique des bâtiments / installations / quartiers
- Planifications optimisées d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux
- « Öko-kompass » pour les PME
- Utilisation de BIM pour l'assainissement d'infrastructures avec potentiels d'économie d'énergie
- Projets dans le domaine du couplage des secteurs (chaleur à distance, mobilité électrique et production d'électricité renouvelable)
- Concepts de monitoring dans le domaine du bâtiment
- Concepts optimisés de l'utilisation de l'espace pour les bâtiments communaux
- Optimisations de l'exploitation existante (utilisation de commandes automatisées avec IA)
- Adaptations de la stratégie énergétique d'une commune (développement coordonné de la planification du territoire et de l'énergie)
- Plans d'action dans les domaines de l'énergie et des adaptations climatiques, etc.
- Projets de chaleur à distance communaux et locaux
- Analyses des potentiels pour l'utilisation de la chaleur des eaux usées et du froid / eaux du lac / eaux de rivière
- Mobilité dans le quartier (analyses et concepts pour l'encouragement de la mobilité douce, offres de partage, promotion du vélo)
- Concepts dans le domaine de l'encouragement du regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP)
- Évaluation et analyse de faisabilité de « centrales hydrauliques sur eau potable »
- Gestions optimisées du réseau de canalisations
- Mise sur pied de réseaux de capteurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement pour les commandes et la surveillance
- Utilisation d'hydrogène
- Concepts et projets pilotes dans le domaine du stockage local (chaleur, électricité, froid)
- Réseaux d'anergie
- Mise en place de plateformes pour l'information et le conseil de différents groupes d'utilisateurs dans le domaine énergétique
- Modèles de participation pour les installations pour la production d'énergies renouvelables
- Utilisations du Smart Metering dans les bâtiments communaux
- Exploration d'une utilisation systématique des potentiels des rejets thermiques

- Développement et planification (planification énergétique, planification de la mobilité, planification climatique, etc.)
- Développement de mesures de planification énergétique et de mise en œuvre participatives
- Coopérations avec les écoles (terrain de jeux axé sur les énergies, etc.)

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements.

Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention:

- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme [« Projets temporaires »](#) de SuisseEnergie:
 - Chauffez renouvelable
 - Photovoltaïque dans les communes
 - Make Heat Simple
- Nouvelle demande pour des projets déjà subventionnés par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement)
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication)
- Investissements pour des infrastructures (dans des bâtiments, remplacement d'appareils, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi que nouvelles acquisitions de véhicules
- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération/les cantons (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN P+D+L, subventions du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, KliK, energo, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur)

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements.

Focus sur la « promotion du vélo »

Pour renforcer la promotion du vélo dans les villes et les communes, des subventions supplémentaires pour **15 projets** maximum sont disponibles pour l'appel d'offres concernant l'encouragement des projets 2021. Seront soutenus les projets qui contribuent à renforcer l'utilisation du vélo dans la ville ou la commune. La hauteur des contributions ainsi que les conditions-cadres correspondent à celles pour l'encouragement du projet général.

La soumission de projets visant à encourager tout type d'utilisation du vélo est possible (liste non exhaustive):

- Analyse des points faibles et mise au point de plans de mesure avec des possibilités d'amélioration pour les déplacements à vélo (comme la suppression de lacunes dans les réseaux, de nœuds dangereux, etc.) dans la zone d'influence de la commune
- Développement et mise en œuvre de concepts de mesure pour les déplacements à vélo
- Élaboration de bases de planification (plans partiels/plans directeurs, planifications de réseau, etc.) et Masterplans pour l'utilisation/la promotion du vélo
- Développement et mise en œuvre de mesures et de concepts pour promouvoir les déplacements à vélo dans des quartiers et sites existants ou nouveaux (pouvoirs publics), dans les entreprises ou les écoles
- Mesures de communication accompagnant les mesures préalables visant à informer et à sensibiliser la population en général ou certains groupes cibles par rapport à l'utilisation du vélo (les projets portant uniquement sur la communication ne sont pas soutenus)
- Planification et mise en œuvre de campagnes de promotion du vélo (avec plusieurs activités) pour promouvoir le vélo dans la commune (les actions individuelles et les actions déjà subventionnées par SuisseEnergie [p. ex. Cyclomania] ne peuvent pas être soutenues)

Remarques:

Les coûts pour des constructions et des infrastructures (p. ex. pour une nouvelle vélostation ou une piste cyclable) ne sont pas soutenus.

Les doubles financements par la Confédération, en particulier pour les projets déjà soutenus dans le cadre de projets d'agglomération, sont exclus. Les prestations de projet qui ne sont pas soutenues dans le cadre de projets d'agglomération (p. ex. mesures de communication et de sensibilisation complémentaires) peuvent être soutenues dans le cadre de l'encouragement de projets.

Plus d'informations sous [Mobilité \(local-energy.swiss\)](https://www.local-energy.swiss).

Début et fin du projet

CALENDRIER	
Début du projet:	<input type="text"/>
Livraison des résultats du projet:	<input type="text"/>

Indiquez ici le début du projet et la date prévue pour la fin du projet.

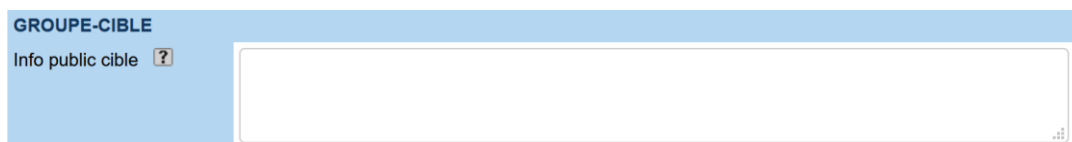
Veillez noter:

- Date de début du projet au plus tôt le 01.01.2022.
- Les projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication) ne peuvent pas être subventionnés.

Divisez votre projet de manière que la partie faisant l'objet de la demande ne commence pas avant le 01.01.2022.

- Toutes les mesures datant d'avant le 01.01.2022 doivent être retirées du budget du projet.
- La fin définitive du projet doit avoir lieu avant le 31.12.2023 et un rapport final correspondant doit être déposé.

Groupes cibles

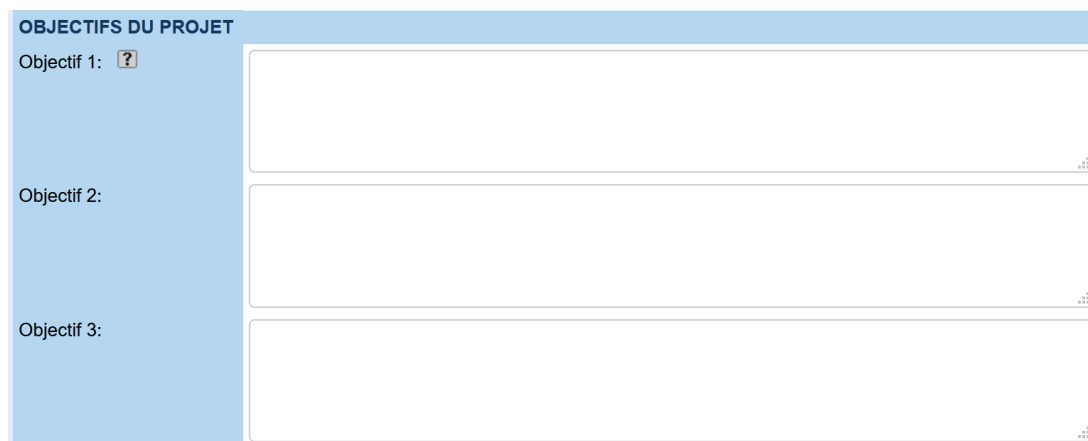


Indiquez ici les groupes cibles principaux de votre projet.

Pour identifier le/les groupe(s) cible(s), posez-vous les questions suivantes:

- À qui s'adressent les mesures et les activités du projet?
- Sur quelles personnes souhaitons-nous initier un changement de comportement avec le projet?
- Pour quelles personnes le projet doit-il offrir une utilité spécifique?

Objectifs du projet



Définissez ici les trois objectifs principaux de votre projet ainsi que les groupes cibles correspondants.

Lors de la définition de vos objectifs principaux, posez-vous les questions suivantes:

- Quels sont nos groupes cibles?
- Quel effet / utilité / changement de comportement voulons-nous atteindre auprès des groupes cibles (outcome)?
- Comment atteignons-nous celui-ci ? (Output résumé)

Exemple:

Diminution de la consommation totale d'énergie (outcome) de l'administration communale (groupe cible) par l'optimisation du plan de déploiement de la flotte (output).

Veillez noter:

- Objectifs clairement formulés contenant le groupe cible, l'effet et les activités.
- Les objectifs donnent une image globale du projet.
- Indiquer uniquement les effets directs de vos activités ou des activités prévues (en relation directe avec votre projet).
- Il n'est pas nécessaire de mentionner les effets indirects qui dépendent fortement d'influences externes (impact).

Effets prévisibles

IMPACT PRÉVISIBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET ?	
efficacité énergétique	
Subvention d'énergies renouvelables	
économie CO2	
Effets supplémentaires:	

L'estimation de l'effet prévu de votre projet en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction de CO₂ revêt une signification centrale pour l'évaluation. Par conséquent, ces effets prévus sont explicitement demandés aux soumissionnaires de la demande. Les effets prévus ne sont toutefois pas obligatoirement escomptés dans les quatre domaines d'efficacité.

Veillez expliciter les effets prévisibles pertinents de la manière suivante:

- Essayez d'être aussi concret que possible. Parfois, les effets du projet ne peuvent être vérifiés qu'après la mise en œuvre d'un éventuel projet ultérieur. Essayez d'évaluer ces effets dès aujourd'hui et de les indiquer dans l'hypothèse d'une suite optimale.
- Décrivez les effets prévus avec des indicateurs SMART:
 - **S**pecific: l'indicateur doit être formulé de manière claire et précise.
 - **M**asurable: l'indicateur doit être mesurable à un moment donné (potentiel futur).

- **Achievable:** un déroulement et une poursuite du projet optimal doivent permettre d'atteindre les effets prévisibles.
- **Relevant:** l'information est pertinente pour le projet.
- **Time-bound:** idéalement, l'indicateur est assorti d'une spécification de temps pour la vérification ultérieure des effets.
- Privilégiez les effets quantitatifs et ne recourez à des descriptions d'effets qualitatifs que si nécessaire.
- Dans le champ « Effets supplémentaires », vous pouvez indiquer les effets en dehors des trois domaines d'actions prévus (p. ex. succès de la sensibilisation, portée de la communication, etc.)

Coûts et financement du projet

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text" value="0"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour le projet décrit. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

Coûts et financement du projet global

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET GLOBAL (TOTAL)	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour l'ensemble des projets soumis. Ces sommes sont l'addition des montants spécifiques aux projets déjà spécifiés. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

1.3 Annexes & justificatifs

En annexe de la demande, vous devez fournir les justificatifs exigés en joignant les copies de document correspondantes. Veuillez impérativement inclure tous les justificatifs pour le dépôt de la demande.

Annexe A: budget du projet

Ville, commune ou région:	Veuillez remplir ici			
Projet de stratégie:	Veuillez remplir ici			
Dépenses (y c. TVA)				
Prestations de l'organisme responsable du projet				
Type	Description	Temps (h)	Tarif horaire (CHF)	Coûts (CHF)
Jetons de présence aux séances				
Type	Description	Nombre de séances * personnes ¹⁾	Jetons de présence ²⁾	Coûts (CHF)
Prestations de tiers achetées				
Entreprise	Brève description (joindre les offres) ³⁾			Coûts (CHF)
Total des dépenses (CHF)				-
1) Multiplication des séances et des personnes (p. ex.: 3 séances avec 5 personnes, 15 entrées)				
2) Par personne et par séance				
3) Les petits mandats jusqu'à une somme totale de CHF 5 000.- peuvent être indiqués de façon succincte.				

Financement		
Gains sans flux monétaire: prestations de base internes à l'administration		
Prestataire de services	Description	Montant (CHF)
Commune Modèle		
Total des gains internes à l'administ		-
Gains sans flux monétaire (tiers, économie, privés, etc.)		
Prestataire de services	Description	Montant (CHF)
Entreprise Modèle		
Total des gains sans flux monétaire		-
Gains avec flux monétaire		
Type	Description	Montant (CHF)
SuisseEnergie		
Contributions du/des canton/s		
Contributions des communes		
Autres fonds (p. ex. sponsoring)		
Total des gains avec flux monétaire		-
Total des gains (CHF)		-

Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.-, pour l'expertise technique CHF 133.- et pour la direction de projet CHF 156.-.

Dans l'annexe A, vous devez indiquer le budget connu ou prévisible de votre projet de manière complète et vérifiable.

Veillez noter:

- Pour chaque projet soumis, il faut joindre un budget de projet individuel et complet.
- Le financement de 60% des coûts du projet par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission de l'offre.
- Toutes les mesures datant d'avant la décision d'adjudication (01.01.2022) doivent être retirées du budget du projet.
- Les coûts internes des porteurs de projet peuvent être pris en compte. Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.-, pour l'expertise technique CHF 133.- et pour la direction de projet CHF 156.-.

Annexe B: justificatif en matière de politique énergétique

Dans l'annexe B, ajoutez les documents attestant de l'engagement de votre commune en matière de politique énergétique. La qualité et l'étendue de votre engagement au niveau de la politique énergétique feront partie des critères d'évaluation.

Les documents suivants peuvent notamment justifier d'un tel engagement:

- Certifications (Cité de l'énergie, ISO 50001, etc.)
- Bilans énergétiques actuels (ne datant pas de plus de 5 ans)
- Décisions politiques
- Mesures prévues par la commune en matière de politique énergétique
- Projets de construction actuels et monitoring des résultats

Annexe C: dossier signé

Dans l'annexe C, vous devez impérativement ajouter votre dossier complet, muni d'une signature manuscrite. Sans signature, votre demande ne peut pas être approuvée.

2 Soumission d'une demande de subvention

Pour soumettre une demande, notre formulaire de demande électronique doit être dûment complété, y compris avec les annexes et la signature.

Veuillez vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande:

- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- Les demandes transmises trop tard ou incomplètes ne seront pas prises en compte.
- Nous n'échangerons aucune correspondance concernant les demandes non prises en compte.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.

Modalités d'attribution:

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes relatives au programme.
- Si la demande dépasse les moyens disponibles, seules les requêtes répondant au mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- 25 villes et communes au maximum seront soutenues par période de programme.
- 1-2 projets maximum par ville/commune et par cycle seront soutenus.
- Pour la « promotion du vélo », au maximum 15 projets peuvent par ailleurs être soutenus.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet de mise en œuvre.

Les soumissionnaires reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien dans les 2 mois suivant l'échéance pour la soumission.

Calendrier:

Début des soumissions	1 ^{er} mai 2021
Fin des soumissions	31 juillet 2021
Retour de l'OFEN	jusqu'à fin octobre 2021
Envoi du contrat	début 2022
Début du projet	1 ^{er} janvier 2022
Soumission du rapport intermédiaire & facture 2022	octobre 2022
Soumission du rapport final provisoire & facture 2023	octobre 2023
Fin du projet	31 décembre 2023
Soumission du rapport final définitif & facture 2024	février 2024

3 Contact

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à:

Jakob Rager
Programme de soutien
c/o CREM
Centre du Parc Rue Marconi 19 – CP 256
1920 Martigny
Tél.: +41 27 564 35 00
E-mail: project@local-energy.swiss
www.local-energy.swiss